



**Une force
à vos côtés**



Tarbes, le 26 novembre 2020

Depuis de nombreuses années les services publics sont mis à mal, la COVID 19 ne faisant qu'empirer les choses en mettant en avant des dysfonctionnements. L'hôpital public, premier impacté, est à bout de souffle et malheureusement à cause des mêmes recettes : le manque de moyens, le manque d'effectifs et le manque de volonté... Le service d'incendie de secours des Hautes-Pyrénées n'échappe pas à cette situation. Faire plus avec les mêmes moyens, voilà toute la difficulté de l'équation !

L'activité opérationnelle du SDIS 65 n'a cessé d'augmenter sur les 3 dernières années avec environ 8% par an et 30% sur les 15 dernières années. Cette augmentation est liée principalement par l'augmentation de l'activité sur le secours aux personnes (65% de nos interventions en 2000, et plus de 80% aujourd'hui). Et nos effectifs n'ont guère évolué (hormis pour le passage des gardes de 24h à 12h).

Aujourd'hui, nous sommes toujours en grève, et ce depuis le 26 juin 2019 ce qui en fait un mouvement inédit dans la vie de notre collectivité. Après plusieurs combats au niveau national, nous n'avons obtenu que la revalorisation de notre prime de feu à hauteur de 25% (alors que notre revendication initiale était de 28%). Rien sur la mise en place d'un statut plus protecteur des SPV (application de la directive européenne sur le temps de travail et de sa jurisprudence dite "Matzak"), rien sur les agressions de pompiers, rien concernant la protection face aux cancers liés aux fumées des incendies (rapport CNRACL). Pire, la suppression de la sur-cotisation de la prime de feu, qui aurait dû prendre fin en 2003, va s'arrêter pour les employeurs mais pas pour les salariés, ce qui constitue une mesure profondément injuste et insultante à l'égard des sapeurs-pompiers engagés dans la gestion des crises.

Les autres services publics n'y arrivent plus, et leurs missions, toujours plus nombreuses, sont aujourd'hui assurées par le dernier rempart que sont les SDIS.. Ainsi les carences SAMU (défaut de transporteurs sanitaires privés) impactent grandement notre capacité à intervenir sur nos propres obligations telles que les feux. Et ce n'est pas le projet de construction du nouvel hôpital de Lanne qui va arranger les choses en ayant un impact non-négligeable sur le SDIS 65: allongement de la durée des interventions, délais de transport augmentés, usure plus importante des véhicules, etc...

Les déserts médicaux, qui impactent notre département, font également que nous intervenons pour porter assistance aux personnes parfois sur des missions qui ne sont pas de notre ressort, plaçant le SDIS en tant que dernier rempart pour nos concitoyens.

De plus, au fil des années, le nombre de sapeur-pompier volontaire se maintient difficilement afin d'assurer les départs en interventions (50 % de l'effectif SPV a été renouvelé en 6 ans!). Ce manque cruel de bras se fait sentir dans les centres ruraux, ce que nous déplorons, car notre département est majoritairement rural. Les centres où sont affectés les professionnels, c'est-à-dire sur les grandes villes du 65 (Tarbes, Lourdes, Rivadour, Bagnères et Lannemezan) vont de plus en plus souvent en intervention hors de leur secteur proche pour pallier ce manque. Et les exemples ne manquent pas! Ainsi il n'est pas rare que les ambulances partent sur le nord du département, secteur en grande difficulté. Par exemple, le 6 octobre, un secours médicalisé a été effectué depuis Tarbes sur la commune de Labatut Rivièrre pour un AVC, soit à plus de 40 km du lieu de départ de l'ambulance.

Afin de pallier au manque de personnel, le service d'incendie et de secours des Hautes-Pyrénées utilise largement les sapeurs-pompiers volontaires, que ce soit en garde postée en lieu et place de professionnels, ou en saisonniers (notamment sur la période hivernale) sous statut SPV au lieu de l'être en CDD.. Tout le bénéfice en revient au SDIS qui, hormis le fait qu'ils ajoutent de la précarisation au statut de ces personnels, utilise le fait que ces personnels ne cotisent pas au chômage, à la retraite ou à la formation professionnelle, n'étant pas sous contrat...

Afin que le SDIS puisse, d'une part, être en adéquation avec les textes (code général des collectivité territoriales), et d'autre part puisse assurer ses missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement, nous demandons le recrutement d'emplois statutaires dont nous avons tant besoin afin de garantir à la population haut-pyrénéenne une équité via un service public d'incendie et de secours de qualité dont nous avons tant besoin!!